



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la conclusion d'un marché de coordination SPS dans le cadre des travaux
de réaménagement du bar du restaurant du golf de Moliets**

**Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de
Moliets-et-Maâ,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président
du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 25 juin 2013 entre le Syndicat Mixte et
la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de
travaux de rénovation concernant le patrimoine immobilier de la station touristique de Moliets et ses
avenants,

VU le bon de commande n° 9 relatif aux travaux de réfection de la façade Est et à la mise en
conformité et sécurité de différentes installations du golf de Moliets et son avenant,

VU la proposition de la SATEL en date du 23 février 2023,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques
suivantes :
 - **Titulaire** : SAS BUREAU ALPES CONTROLES – Technopôle Domolandes - 50 allée Cérés
à Saint-Geours-de-Maremne (40230)
 - **Objet du marché** : réalisation d'une prestation de coordination SPS pour des travaux
de réaménagement du bar du restaurant du golf de Moliets
 - **Montant** : 455,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son
titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan,

Le 6 MAR. 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L

Xavier FORTINON